

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
3 décembre 2024

Date de la séance :
10 décembre 2024

**Les membres en exercice
sont : 34**
Quorum : 18
Membres présents : 21
Membres représentés : 3
(Pouvoirs)
Total votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 décembre 2024

L'an deux mil Vingt-quatre, le 10 décembre les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL BRIARD	Présents : -
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE ET GONDOIRE	Présents : MME Sylvia CHEVALLIER, M. Olivier COLAISSEAU, M. Manuel DA SILVA, M. Alioune DJIGO, M. Zavier ELOUNDOU, M. Patrick JAHIER, M. Alain KOLOPP, MME Michèle PETITOT, M. Jacques POTTIER, M. Patrick TAUPIN- GARDIN, M. Arnaud BRUNET (suppléant de MME Isabelle DUPRE), MME Rébecca CROISIER (suppléante de M. Philippe COMPARET), M. Laurent DIREZ (suppléant de MME Saïda BOUARABA), M. Ludovic PUCCINELLI (suppléant de MME Nathalie TORTRAT
VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION	Présents : M. Serge ARNAUD, M. Daniel CHEVALIER, M. Dominique FOURNIER, M. Michel GARROUSTE, M. Cyril MARSAUD, M. Antoine POUPART, MME. Simonetta RESTA (suppléante de MME Aurore CAPDEVILA)
EXCUSÉS	M. Patrick AUVRELE, MME Valérie BONNOT, MME Saïda BOUARABA, MME Aurore CAPDEVILA, M. David CHARPENTIER, M. Luc CHEVALIER, M. Patrick COMPARET, MME Isabelle DUPRE, MME Sonia DUTARTRE, M. Julien GAILLARD, MME Anne GBIORCZYK, MME Geneviève GENDRE, M. Patrick JOUDRAIN, M. Alain MASSON, M. Francesco PITARI, M. Tony SALVAGGIO, M. Laurent SIMON, MME Nathalie TORTRAT

Pouvoirs :

- M. Julien GAILLARD donne pouvoir à M. Cyril MARSAUD
- MME. Anne GBIORCZYK donne pouvoir à M. Serge ARNAUD
- MME. Geneviève GENDRE donne pouvoir à M. Patrick JAHIER

DELIBERATION N° 25/2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2024

Le Président propose d'approuver le compte-rendu du comité syndical du **15 octobre 2024**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

DECIDE d'approuver le compte-rendu du comité syndical du **15 octobre 2024**

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Fait et délibéré au Syndicat de Transport,
les jours, mois et an que dessus.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Le Président par intérim,

Luc CHEVALIER

